



>>> SCRIPT AUDIO >>>

>>> Madame, mademoiselle monsieur,

Les analyses globales [des informations ne laissent planer aucun doute sur la prise de conscience actuellement en émergence concernant les effets biologiques et sanitaires](#) des rayonnements des champs électromagnétiques sur la population qui avaient été jusqu'à lors savamment occultés.

Madame Roselyne Bachelot l'actuelle Ministre de la Santé en a-t-elle conscience ? En ce qui nous concerne il ne fait aucun doute qu'elle ne maîtrise d'aucune manière la situation, son entourage et ses conseils faisant perdurer cette unique scénario : ne rien céder sur l'essentiel, semer la confusion et parier sur l'essoufflement de la problématique.

Dans ses communiqués stéréotypés Madame la Ministre fait l'apologie des normes actuelles, qui autorisent des irradiations allant [jusqu'à 61 V/m soit 1000 \$\mu\text{W}/\text{cm}^2\$](#) , mais a-t-elle testé cette dose d'irradiation sur sa propre personne ?

Si tel était le cas Madame Roselyne Bachelot ne serait déjà plus de ce monde depuis longtemps. En conséquence nous demandons à Madame la Ministre d'arrêter de "gesticuler" sur l'innocuité des champs électromagnétiques et de prendre ses responsabilités en s'informant sur les réalités de la situation notamment en prenant connaissance des conclusions du rapport scientifique BioInitiative.

D'ailleurs sans s'en rendre compte, Madame Roselyne Bachelot dans ses réponses stéréotypées au Sénat [[JO 22 05 2008 Sénat Question n°00438 Ministère Santé](#)] et à l'Assemblée Nationale [[JO 03 06 2008 Assemblée nationale Question n° 21681 Ministère Santé](#)] ou [[Question Député Réponse Ministre de la Santé](#)] explique en ces termes le processus du blanchiment des normes mises en place par Michaël Repacholi, homme de paille des industriels: « Des valeurs limites d'exposition des personnes aux champs électromagnétiques ont été proposées en 1998 par la commission internationale de protection contre les rayonnements non ionisants appelés ICNIRP, commission scientifique internationale reconnue par l'Organisation Mondiale de la Santé.

Ces valeurs limites d'exposition ont été reprises dans [la recommandation du Conseil de l'Union européenne 1999/519/CE du 12 juillet 1999](#) relative à l'exposition du public aux champs électromagnétiques et par la France dans [le décret n° 2002-775 du 3 mai 2002](#). »

Il faut savoir que monsieur Michaël Repacholi, était à la fois Président-Fondateur de l'ICNIRP et Haut Responsable, en fait le numéro un, du programme d'étude des Champs électromagnétiques à l'Organisation Mondiale de la Santé.

L'affaire du scandale du tabac à l'OMS ayant servi de leçon, ce coup-ci pour les ondes électromagnétiques, les industriels ont créé de toutes pièces des structures adéquates pour tout verrouiller en boucle afin qu'il ne puisse pas y avoir de contestation scientifique.

C'est [cette prévarication avérée de Michaël Repacholi](#), c'est-à-dire de graves manquements au devoir de sa charge, que les principales organisations mondiales dénoncent de façons chroniques à la direction générale de l'OMS.

Si l'électrosmog ambiant n'avait pas une grande importance il y a une décennie, aujourd'hui

malheureusement nous pouvons craindre au niveau sanitaire le pire, notamment pour la jeunesse.

Madame la Ministre dans son ignorance se permet aussi de rappeler à ses interlocuteurs Sénateurs ou Députés [la circulaire du 16 octobre 2001](#) qui incite à l'établissement de structures de concertation départementales permettant l'examen des projets d'implantation de stations radioélectriques et apportant des informations au public sur les risques sanitaires.

Face à de tels propos ont croit rêver, nous considérons qu'ils sont une insulte non seulement aux habitants de la Ruchère, mais aussi aux centaines de milliers de Français qui découvrant un beau matin une antenne relais face à eux sont dans le désarroi.

Un retournement général de la situation est plausible, c'est ce que redoute les analystes des Industriels des télécommunications sans fil.

A cet effet, regroupés au sein de [l'AFOM, l'Association Française des Opérateurs Mobile](#), Ils redoublent actuellement d'imagination pour valoriser la téléphonie mobile, l'exemple de la conférence de Lyon qui leur offre une tribune inespérée de crédibilisation est justement ce qu'il ne faut pas faire.

Le débat se doit d'être contradictoires seulement en scientifiques, experts et spécialistes.

C'est pourquoi nous demandons à Monsieur Gérard Collomb, maire de Lyon, organisateur de la prochaine [conférence sur la Santé et les Champs électromagnétiques de la téléphonie mobile](#) d'exclure de cette conférence ceux qui n'en ont pas leur place, c'est-à-dire les business men's de la téléphonie mobile représentés par l'Association Française des Opérateurs Mobile qui est en finalité qu'une organisation de promotion et de défense d'intérêts commerciaux.

Nous laissons la conclusion au [Père Marc GADIOLET, Prêtre de Treffort-Cuisiat](#), car celle-ci résume bien l'état actuel de la majorité des bailleurs de sites d'antennes relais :

". . . Il y a quelques années lorsque j'ai signé, Je pensais que c'était un service à rendre à la population d'avoir une antenne je n'avais pas réalisé ce qu'était une antenne relais, je l'avoue . . .".

Merci de votre attention.

>>> Fin Script Info Flash du 13 06 2008 <<<